

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)  
51<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent Ramsar  
Gland, Suisse, 23 au 27 novembre 2015

## Décisions de la 51<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent

Point 2 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

**Décision SC51-01 : Le Comité permanent admet les observateurs de la liste présentée par le Secrétaire général.**

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du projet d'ordre du jour révisé

**Décision SC51-02 : Le Comité permanent approuve l'ordre du jour révisé, sous réserve de l'intégration des points concernant le Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar et le Modèle de rapport national.**

Point 4 de l'ordre du jour : Questions découlant des décisions prises par le Comité permanent à ses 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> réunions

**Décision SC51-03 : Le Comité permanent prend note des questions découlant des décisions prises par le Comité permanent à ses 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> réunions figurant dans le document DOC. SC51-02.**

Point 5 de l'ordre du jour : Questions découlant des décisions de la COP12

**Décision SC51-04 : Le Comité permanent prend note du document DOC. SC51-03 et demande au Secrétariat de tenir compte des suggestions relatives au format et à la présentation des documents de la réunion.**

**Décision SC51-05 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser le document DOC. SC51-04 pour le soumettre à la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent en tenant compte des commentaires de la présente réunion et de tout autre commentaire que souhaiteraient faire les Parties qui sont intervenues.**

**Décision SC51-06 : Le Comité permanent prie le Secrétariat de faire en sorte que les incidences financières des projets de résolutions soient communiquées aux Parties contractantes avant l'examen de ces projets de résolutions, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur.**

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport vidéo du Président du GEST et examen du programme de travail du GEST, et mise à jour de la contribution à l'IPBES

**Décision SC51-07 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de présenter un plan de travail du GEST modifié à la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, priorisant les tâches et reflétant les contraintes budgétaires, en tenant compte des commentaires de la présente réunion et en**

**sollicitant la participation des Parties contractantes et de leurs Correspondants nationaux pour le GEST.**

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Groupe de travail sur la gestion et  
Point 10 de l'ordre du jour Rapport du Président du Comité permanent

**Décision SC51-08 : Le Comité permanent prend note des recommandations du Groupe de travail sur la gestion et décide de donner mandat au Président du Comité permanent de communiquer au Secrétaire général les conclusions auxquelles le Comité permanent est parvenu durant sa séance à huis clos.**

**Décision SC51-09 : S'appuyant sur les décisions prises à cet égard, le Comité permanent autorise le Comité exécutif du Comité permanent à prendre les mesures nécessaires pour appliquer ces conclusions.**

Point 11 de l'ordre du jour : Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018

**Décision SC51-10 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de préparer un Plan de travail du Secrétariat révisé pour la période triennale 2016-2018, en tenant compte des commentaires de la présente réunion, pour examen par la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.**

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport des initiatives régionales dans le cadre de la Convention et approbation de nouvelles initiatives régionales pour la période 2016-2018

**Décision SC51-11 : Le Comité permanent décide d'établir un nouveau groupe de travail chargé d'examiner les incidences du projet de nouvelles Directives opérationnelles pour les initiatives régionales et demande au Secrétariat de soutenir l'établissement du groupe.**

**Décision SC51-12 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de terminer l'évaluation des initiatives régionales Ramsar existantes et de soutenir une stratégie commune de communication tenant compte des commentaires de la présente réunion.**

**Décision SC51-13 : Le Comité permanent décide qu'il convient d'organiser un atelier d'un jour pour réviser les Directives opérationnelles pour les initiatives régionales juste avant la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.**

**Décision SC51-14 : Le Comité permanent décide que les nouvelles initiatives régionales Ramsar proposées sont invitées à soumettre à nouveau la documentation pertinente par rapport à une liste d'obligations qui sera fournie par le Secrétariat, pour examen à la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.**

Point 13 de l'ordre du jour : Rapport sur les progrès de préparation du Modèle de rapport national pour la COP13

**Décision SC51-15 : Le Comité permanent demande au Secrétariat d'amender le rapport sur le document DOC. SC51-09 sur la préparation du Modèle de rapport national pour la COP13, en le mettant à jour avec les progrès réalisés sur la base de ces commentaires, et de soumettre la version modifiée à la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.**

Point 7 de l'ordre du jour : Établissement du Sous-groupe du Comité permanent sur la COP13

**Décision SC51-16 : Le Comité permanent décide d'établir un Sous-groupe sur la COP13 avec la composition suivante : l'Australie représentant l'Océanie, le Cambodge représentant l'Asie, le Canada représentant l'Amérique du Nord, les Émirats arabes unis (présidence, en qualité de pays hôte de la COP13), le Honduras représentant l'Amérique du Sud et les Caraïbes, la Roumanie représentant l'Europe, la Tunisie représentant l'Afrique et l'Uruguay (en qualité de pays hôte de la COP12). D'autres Parties contractantes pourraient siéger au Sous-groupe en qualité d'observateurs.**

Point 14 de l'ordre du jour: Rapport du Sous-groupe du Comité permanent sur la COP13

**Décision SC51-17 : Le Comité permanent prend note des dates et du lieu proposés pour la COP13 et donne instruction au Secrétariat de vérifier que ces dates ne sont pas en conflit avec celles d'autres réunions internationales importantes sur l'environnement.**

Point 15 de l'ordre du jour: Rapport sur la mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar et sélection d'un Comité consultatif indépendant

**Décision SC51-18 : Le Comité permanent prend note de l'exposé sur le processus et les propositions de calendrier de mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar présenté à sa 51<sup>e</sup> Réunion et décide que le Secrétariat peut poursuivre ses travaux selon les lignes indiquées dans l'exposé<sup>1</sup>.**

Point 16 de l'ordre du jour: Progrès d'application de la Résolution XI.6, Partenariats et synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions et plan sur les moyens de renforcer la coopération avec les autres AME (DOC. SC51-10), accompagné de mises à jour sur les accords officiels et plans de travail conjoints entre la Convention de Ramsar et ses partenaires (DOC. SC51-23 Rev.2) et sur un document du PNUE sur l'élaboration d'options pour renforcer les synergies entre les AME (SC51 InfDoc.04).

**Décision SC51-19 : Le Comité permanent décide de différer, jusqu'à sa 52<sup>e</sup> Réunion, l'examen des nouveaux accords officiels et plans de travail conjoints de la Convention de Ramsar et de ses partenaires décrits dans les annexes 2 à 6 du document DOC. SC51-23 Rev.2.**

**Décision SC51-20 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de procéder au renouvellement de l'accord avec le Stetson University College of Law et à d'autres renouvellements nécessaires.**

Point 17 de l'ordre du jour : Rapport sur la composition du Groupe de surveillance des activités de CESP et Plan d'action de CESP (DOC. SC51-14 *Plan d'action en matière de CESP 2016-2024 pour le Secrétariat Ramsar*) et

Point 18 de l'ordre du jour : Rapport sur les préparatifs de la Journée mondiale des zones humides 2016 et thèmes de la Journée mondiale des zones humides pour 2017 et 2018 (DOC. SC51-15 *Thèmes de la Journée mondiale des zones humides*)

**Décision SC51-21 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de présenter, pour examen à sa 52<sup>e</sup> Réunion, un Plan d'action de CESP plus court et plus focalisé pour le Secrétariat Ramsar, et plus clairement aligné sur les résolutions et sur le Plan stratégique, en tenant compte**

<sup>1</sup> L'exposé peut être consulté sur le site web de Ramsar, à l'adresse : [http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/presentation\\_wetland\\_city\\_accreditation.pdf](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/presentation_wetland_city_accreditation.pdf)

de tout commentaire communiqué par écrit par les Parties contractantes, et comprenant des plans pour les futures célébrations de la Journée mondiale des zones humides.

Point 19 de l'ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur les finances

**Décision SC51-22 : Le Comité permanent adopte le rapport du Sous-groupe sur les finances et les recommandations qui y figurent, et prend note des interventions concernant un éventuel Conseiller régional pour l'Asie. Plus précisément, le Comité permanent :**

- approuve la réaffectation des fonds excédentaires de 2014 proposée par le Sous-groupe;
- approuve les états financiers vérifiés pour 2014, présentés dans le document SC51-18, annexe 1;
- enregistre ses remerciements à toutes les Parties contractantes et à tous les partenaires qui ont versé des contributions volontaires en 2015;
- approuve la nouvelle présentation de déclaration de revenu 2015 pour les obligations suisses de rapport statutaire requises par la législation suisse;
- concernant les finances de la COP12, constate que l'Uruguay a transféré 180 000 USD (173 118 CHF) en juin 2015 et remercie l'Uruguay pour son prompt versement;
- donne instruction au Secrétariat de cesser les appels de fonds pour la COP12 à la fin de 2015 et de couvrir le déficit pour les délégués parrainés d'un montant de 125 000 CHF avec la réaffectation de l'excédent de 2014;
- donne instruction au Secrétariat de commencer les appels de fonds pour la COP13 à partir de 2016;
- prend note de l'état actuel des contributions annuelles arriérées des Parties contractantes, et encourage le Secrétariat à continuer de prendre des mesures pour résoudre ce problème et à faire rapport à la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent;
- prend note des mesures prises par le Secrétariat depuis la 48<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent pour réduire le nombre de contributions arriérées;
- encourage les Parties contractantes qui ont des contributions arriérées à résoudre le problème en collaboration avec le Secrétariat; et
- approuve les changements apportés au budget administratif 2016 approuvé à la COP12, pour plusieurs lignes budgétaires, tout en notant que le budget global reste le même.

Point 21 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent

**Décision SC51-23 : Le Comité permanent décide que sa 52<sup>e</sup> Réunion aura lieu à Gland, Suisse, du 13 au 17 juin 2016, et qu'une réunion d'une journée des initiatives régionales aura lieu à Gland le 12 juin 2016.**